

Direction Opérationnelle des Télécommunications de Nâama
Sous-Direction Fonctions Support
Département Achat et Logistique

Réf: AT/DOT 45/SDFS/DAL/229/2023

Nâama le:22/05/2023

À
Monsieur le Gérant de L'entreprise
BENKHEDDA TOUFIK
Adresse : Hai el riadhi N°06 Bechar

Objet : 2^{eme} Mise en demeure

Dans le cadre d'exécution du contrat N°15/2022 du 11/10/2022 ayant pour l'objet de la réalisation du projet de travaux de remplacement, réparation et de développement du réseau de distribution optique, et suite l'ordre de service N°33/2023 du 30/04/2023, relatif aux travaux Travaux canalisation 45_M_KSSOUR- Naâma- ODN, il a été constaté :

Vous n'avez pas présenter afin de démarrer les travaux qui vous a été attribuées.

Pour, cela votre entreprise est mis en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de huit (08) jours.

Faute de quoi, il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur (résiliation de contrat, et de mettre votre entreprise sur la liste noire des opérateurs économiques).

Le Directeur

